



V I L L E D E
G E N È V E

EXTRAIT DES REGISTRES DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JUIN 2009

IN-2

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 36, alinéa 1, lettres b) et c), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article unique. – Déclare valide l'initiative intitulée «200 rues sont à vous – pour des rues ouvertes à la vie et aux mobilités douces!»

Certifié conforme:

La Secrétaire:


Anne Carron-Cescato

La Présidente:


Vera Figurek